

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE A DESTINATION DES CITOYENS BUDGET PRINCIPAL 2023

Cette partie vise à donner les contours du budget 2023 en fonctionnement et en investissement.

PARTIE I : SECTION DE FONCTIONNEMENT

En premier lieu, il est proposé d'affecter les résultats du compte administratif qui ont été adoptés lors du conseil communautaire du 03 avril 2023.

Résultat excédentaire du CA 2022 reporté en section de fonctionnement :
2 151 348,51 €

1 – Les recettes de fonctionnement

Inscription BP 2023 : 37 947 011,67 €

En comparaison à l'année précédente BP cumulé 2022 : 34 995 666,19 €

1.1 - Prévision DGF 2023

- **La part dotation intercommunalité 2023 de la DGF :**

La DGF part intercommunalité 2023 estimée est de 1 324 000 €,

Pour mémoire DGF perçue en 2022 : 1 336 853 €

- **La part dotation de compensation 2023 de la DGF :**

Cette dotation est annuellement réduite pour assurer le financement des autres parts de DGF du bloc communal (dotation d'intercommunalité, DSU, DSR et DNP des communes, croissance démographique prise en compte dans la dotation forfaitaire des communes, ...).

DGF dotation de compensation 2020 perçue	2 895 764 €
ESTIMATION DGF dotation de compensation 2023	2 811 000 €
Ecart par rapport à 2020	- 84 764 €

1.2 – La garantie de ressources

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, la communauté bénéficie d'une « garantie » de ressources financée par une dotation budgétaire de l'Etat et un mécanisme de solidarité entre les collectivités. Ce reversement est dû chaque année.

Ainsi deux mécanismes ont été mis en place :

- La dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) :

Pour chaque catégorie de collectivités, le panier de ressources 2010 avant réforme est comparé avec le panier de ressources 2010 après réforme ce qui permet de déterminer les collectivités gagnantes et perdantes. S'il y a une perte nette globale, l'Etat verse une dotation de compensation de la réforme de la TP. Elle est ensuite répartie entre les collectivités perdantes de la catégorie de collectivités en cause.

A ce titre, la communauté étant perdante, elle a touché en 2018 la somme de 132 585 €.

Jusqu'en 2017, la DCRTP était figée mais les derniers projets de loi de finances ont revu cette compensation, en mettant ce concours à contribution du financement de la croissance d'autres concours d'Etat. **Tulle agglo a perçu en 2022 le somme de 113 472 € soit environ 20 000 € de perte par rapport au montant initial.**

Cette année aucune compensation fiscale (de même que la DCRTP), ne subit d'érosion liée à une indexation négative : toutes les compensations sont « sorties » des variables d'ajustement de l'enveloppe nationale de concours de l'Etat aux collectivités locales.

On peut donc tabler sur 113 472 € en 2023.

- Le fonds de garantie individuelle de ressources (FNGIR) :

Ce fonds est institué au sein de chaque catégorie de collectivités. Il est abondé par prélèvement auprès des collectivités « gagnantes » de l'excédent constaté entre le panier de ressources avant et après réforme. Ce fonds est ensuite réattribué aux collectivités « perdantes » à hauteur de leur perte et sera non évolutif.

Depuis l'élargissement du périmètre de Tulle agglo en 2017, Tulle agglo est contributrice au FNGIR. En 2023, la contribution est de 4 241 €.

1.3 – Les ressources fiscales

La Fiscalité des entreprises

→ Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Les bases de CFE sont notifiées pour 2023 à 10 630 000 €. En appliquant le taux d'imposition de 32,14 %, le produit estimé de CFE est de 3 416 482 €.

→ Fraction de TVA (ex CVAE)

La fraction de TVA attendue pour 2023 est de de 1 827 000 € (contre 1 586 926 € de CVAE en 2022).

→ Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)

Les montants des IFER sont notifiés pour 2023 à 497 198 €. Le montant perçu en 2022 était de 476 685 €

→ TASCOM

Cette taxe est assise sur la surface de vente des magasins de commerce de détail, dès lors qu'elle dépasse 400 m², des établissements ouverts à partir du 1^{er} janvier 1960 quelle que soit la forme juridique de l'entreprise qui les exploite. La taxe ne s'applique pas aux établissements dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 460 000 euros.

Le montant de la taxe peut être modulé, sur délibération, en lui appliquant un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2. Le coefficient actuel sur le territoire de Tulle agglo est de 1,1 (*délibération conseil communautaire du 24/09/2012*).

Pour 2023, il est proposé au conseil communautaire de n'appliquer aucune modulation de la TASCOM.

Le produit de TASCOM notifié pour 2023 est de 470 003 €. En 2022, le montant perçu était de 525 084 €.

Produits notifiés :

RESSOURCES	Bases notifiées 2023	taux	Produit 2023
CFE	10 630 000 €	32,14 %	3 416 482 €
TVA (ex CVAE)			1 827 000 €
IFER			497 198 €
TASCOM			470 003 €
TOTAL 2021			6 210 683 €

Les contributions directes augmenteront en 2023 en raison principalement :

- De la revalorisation des valeurs locatives (+7.1%) ;
- Du contexte inflationniste.

La Fiscalité des ménages

La taxe d'habitation est totalement supprimée en 2023 pour les résidences principales.

Corrélativement, un nouveau schéma de financement des collectivités locales est défini. L'attribution d'une « fraction de TVA » visant à compenser la perte de recettes de taxe d'habitation, permet aux communes et EPCI de conserver des ressources dynamiques malgré cette suppression.

La taxe d'habitation serait en revanche maintenue pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les prévisions relatives à la fiscalité des ménages tient compte de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 7,1% décidée par la loi de finances pour 2023.

La taxe foncière sera elle aussi fortement appréciée du fait de cette actualisation.

Concernant la fiscalité « ménages », les taux votés en 2022 sont maintenus en 2023 :

Taux de TH : 9,41%

Taux de FB : 6,55%

Taux de FNB : 23,09%.

Produit de la fiscalité ménages notifié en 2023 :

	Bases notifiées 2023	Taux	Produits notifiés 2023
TH	9 033 033 €	9,41 %	850 008 €
FB	53 825 000 €	6,55 %	3 525 538 €
FNB	1 476 000 €	23,09%	340 808 €
TOTAL			4 716 354 €

A cela s'ajoute l'attribution de compensation pour un montant de 255 368,92 €

1.4 – La fraction de TVA (ex TH)

La TVA connaît une croissance en 2023 pour atteindre **6 394 241 €**.

Le montant perçu en 2022 était de 5 712 503 €.

1.5 – Les compensations fiscales

Les compensations en 2023 concernent :

- La compensation Foncier Non Bâti : 81 386 €
- Les allocations compensatrices : 629 810 €

En 2021, elles représentaient un montant global de 755 586 €.

1.6 – Le Fonds National de Péréquation des Ressources des communes et Intercommunalités (FPIC)

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Un classement des ensembles intercommunaux en fonction du « potentiel financier agrégé » nouveau critère d'évaluation de la « richesse » de l'EPCI et de ses communes membres permet d'identifier les contributeurs et les bénéficiaires du fonds.

En 2022 Tulle Agglo et ses communes membres ont pu bénéficier du FPIC, car le bloc local Tulle agglo était classé au rang 561 sur 745 ensembles intercommunaux de métropole éligibles à l'attribution FPIC.

La somme de 1 337 735 € a été allouée répartie à 623 329 € (47%) pour Tulle agglo et 714 406 € (53%) pour les communes membres.

Compte tenu de l'amélioration dans le classement des interco, Tulle Agglo sera encore très vraisemblablement bénéficiaire en 2023.

Les simulations nous permettent d'estimer le montant du FPIC à à 625 000 € pour 2023.

1.7 – La taxe de séjour

Le montant des perceptions 2022 de la taxe de séjour s'élève à 87 213 €.

Il est proposé d'inscrire 80 000 € en 2023.

1.8 – Le versement mobilité (VM)

A compter du 1^{er} janvier 2012, Tulle agglo est devenue autorité organisatrice des transports urbains (AOTU). A ce titre, elle perçoit le versement mobilité (taux de 0,45%), dû par les établissements publics et privés employant 11 salariés et plus.

En 2022, il a été perçu : 1 329 435 €

Il est proposé d'inscrire 1 300 000 € en 2023.

1.9 – Les recettes du service collecte des déchets

Les recettes proviennent de la TEOM, de la redevance spéciale, de prestations de services, de participations du SYTTOM et de diverses subventions.

RESSOURCES	Recettes 2022	Produit estimé 2023	Marges communautaires
TEOM	5 207 774 €	5 552 000 €	Taux unique de 10,20 % depuis 2015
Redevance spéciale	299 965 €	300 000 €	
Produits et services	260 771 €	254 050 €	
Subventions	197 154 €	200 000 €	
Divers	56 417 €	80 114 €	
TOTAL	6 022 081 €	6 386 164 €	

Il est proposé d'inscrire des recettes 2023 pour la collecte et le traitement des déchets de 6 386 164 €.

1.10 – Détail par chapitre

Chapitre 013 : Atténuations de charges : 42 000 €

Il s'agit d'une prévision pour des remboursements de congé maladie.

Chapitre 70 : Produits des services : 2 067 210 €

Aux inscriptions prévues pour le service collecte des déchets s'ajoutent :

- Mise à disposition Personnel : 556 760 €
- Participation des familles petite enfance : 397 000 €
- Entrées piscine : 270 000 €

- Vente titres de transport : 193 000€
Le budget correspond à 70 000€ de recettes pour le transport scolaire pour lequel Tulle Agglo exercera directement la compétence à compter de la prochaine rentrée scolaire et 123 000€ pour le TUT et les transports divers.
- Remboursement frais bâtiment 419 : 60 000 €
- Prestations ENRèze : 22 400 €
- Remboursement frais Laval verdier et périscolaires : 14 000 €

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 25 215 032,92 €

Détail vu précédemment

Chapitre 74 : Dotations et participations : 7 919 316,73 €

Aux sommes précédemment énumérées s'ajoutent :

- Participation CAF Petite enfance : 960 000 €
- Subventions pour des opérations inscrites en fonctionnement :
1 050 996,60€
- FCTVA : 31 364,45 €
- Reversement transport scolaire région : 998 673,68 €.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 203 863,51 €

Il s'agit des loyers (MSP de Tulle et Corrèze, locaux loués à l'ARS) ainsi que des remboursements de taxes (carburants notamment).

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 2 000 €

Chapitre 042 : opération d'ordre de transfert entre sections : 346 240 €

Il s'agit de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice.

002 : Excédent de fonctionnement reporté : 2 151 348,51 €

2 – Les dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

Les charges à caractère général sont estimées à 8 639 941 €

Réalisé 2022 : 6 338 287

Les postes de dépenses par fonction

	Réalisé 2022	Budgété 2023
Services généraux	565 401 €	833 415 €
Enseignement – formation	86 262 €	159 370 €
Culture	402 923 €	494 963 €
Sport et jeunesse	919 762 €	1 124 330 €
Interventions sociales et santé	36 794 €	123 490 €
Famille – petite enfance	361 201 €	409 050 €
	Réalisé 2022	Budgété 2023
Logement - Habitat	250 898 €	347 510 €
Action économique	353 652 €	466 673 €
Eau –milieux naturels	103 414 €	170 450 €
Transports urbains	968 210 €	2 027 850 €
Collecte et traitement des déchets	1 275 572 €	1 436 730 €
Voies communales et routes	1 014 198 €	1 046 110 €

Chapitre 012 – Charges de personnel :

Budgété 2022 : 10 554 079 €

Réalisé 2022 : 10 525 053 €

Inscription 2023 : 11 030 000 €

	Réalisé 2022	Budgété 2023
Services généraux	1 434 302 €	1 485 153 €
Enseignement – formation		36 516 €
Culture	705 385 €	766 473 €
Sport et jeunesse	638 652 €	660 995 €
Interventions sociales et santé	72 490 €	46 014 €
Famille – petite enfance	2 175 074 €	2 236 475 €
Logement - Habitat	254 164	274 044 €
Action économique	381 680 €	459 336 €
Eau –milieux naturels	383 064 €	374 604 €
Transports urbains	50 727 €	44 158 €
Collecte et traitement des déchets	2 557 769 €	2 679 925 €
Voies communales et routes	1 871 745 €	1 966 307,52

Chapitre 014 – Atténuations de produits :

Budgété 2022 : 7 293 941 €

Consommation 2022 : 7 241 694 €

Inscription 2023 : 7 152 231 €

AC 2023 : 6 782 231 €

DSC 2023 : 350 000 €

FNGIR 2023 : 4 241,00 €

Reversement VM et dotation UNILIM : 15 759 €

Chapitre 65– Autres charges de gestion courante :

Service Gestionnaire	Budgeté 2022	Consommé 2022	Prévisions 2023	Objet de la dépense
Développement Economique	25 000,00 €	24 541,54 €	35 000,00 €	Participation DORSAL
	32 000,00 €	22 800,00 €	32 000,00 €	Pépinière IMPACT
	7 350,00 €	7 350,00 €	7 350,00 €	Initiative corréze
	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	ADI
	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	AIRELLE
	1 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	Solidarité paysans
	5 350,00 €	5 350,00 €	5 350,00 €	France Active
			15 000,00 €	promotion ligne ferroviaire Tulle Bordeaux
	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	fonds d'aide emploi cafés culture
Tourisme	320 000,00 €	320 000,00 €	320 000,00 €	Subv fonctionnement OTI
	22 000,00 €	22 000,00 €	25 000,00 €	Subv OTI Commande prestation sport nature + DDE exceptionnelle 3 000 €
	48 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €	Subv OTI Ingénierie Itinérance douce
Culture	80 000,00 €	84 300,00 €	80 000,00 €	Manifestations d'intérêt communautaire culturelles
sport	10 000,00 €	6 500,00 €	10 000,00 €	Manifestations d'intérêt communautaire sportives
Transport	5 000,00 €	5 412,09 €	5 500,00 €	association à bicyclette (5 000€) et Remboursement des dépositaires
Corrtech	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	Subvention Ecole Numérique / Incubateur Numérateur
ALSH	70 000,00 €	75 446,50 €	80 000,00 €	Participation ALSH communaux
	55 000,00 €	48 416,28 €	50 000,00 €	Participation ALSH associatifs
Offre de santé	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	Fonds pour les étudiants
CRD	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	Fonds de concours CRD
Mission Locale	88 276,98 €	88 276,98 €	79 500,00 €	Participation Mission Locale + loyer/2
Amicale	25 000,00 €	27 974,00 €	28 500,00 €	Participation Amicale du personnel
Collecte des déchets	1 700 000,00 €	1 607 556,21 €	1 802 530,00 €	Traitement des déchets SYTTOM19
Habitat	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	Aides au PDALPD
Petite enfance			4 000,00 €	Subvention UDAF
SDIS	1 337 748,63 €	1 337 748,63 €	1 420 689,05 €	Service Incendie Transfert
	672 619,37 €	672 619,37 €	716 073,81 €	Service Incendie Contingent
Paie	171 000,00 €	172 734,31 €	173 000,00 €	Indemnités élus
	7 000,00 €	6 745,60 €	7 000,00 €	Cotisations retraite
	33 600,00 €	34 055,20 €	34 000,00 €	Cotisation sécurité sociale
	0,00 €	122,18 €	1 000,00 €	Frais de mission
	600,00 €	0,00 €	600,00 €	Allocation de fin de mandat
	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	Formations
Total	4 933 044,98 €	4 810 448,89 €	5 199 592,86 €	

Chapitre 66 – Intérêt des emprunts

Les frais financiers représentent une somme de 271 397 € en fonctionnement en 2023.

En 2022, ils étaient de 299 662 €.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Elles sont proposées à hauteur de 50 000 €.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues :

Elles sont proposées à hauteur de 20 000,00 €

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :

Le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement amène à un virement de 3 550 713 € servant à alimenter les recettes d'investissement.

Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections

Il s'agit de la dotation aux amortissements pour un montant de 2 013 136,15 €.

PARTIE II : SECTION D'INVESTISSEMENT

Service Gestionnaire	Article	Nouvelle proposition
Développement économique	20422	270 000,00
	20422	20 000,00
	20422	160 000,00
	2312	30 000,00
	2313	271 580,00
		751 580,00
Tourisme	2145	82 000,00
	2312	10 000,00
	2312	3 000,00
		95 000,00
COR	2312	20 000,00
	2312	100 000,00
	2312	3 500,00
	2312	12 000,00
		135 500,00
Médiathèque	2161	4 000,00
	2162	38 400,00
	2088	7 000,00
	2051	25 000,00

	2313	20 000,00
	2184	2 000,00
		96 400,00
Centre aqua	2184	500,00
	2317	201 500,00
	2188	8 500,00
	2051	7 180,00
	2183	2 000,00
		219 680,00
Equipements sportifs	2088	6 000,00
	2313	25 000,00
		31 000,00
Voirie	2183	1 200,00
	21538	500 000,00
	21751	1 800 000,00
	21751	300 000,00
	21752	100 000,00
	21578	50 000,00
	204173	20 000,00
		2 771 200,00
Administration	2184	6 000,00
Leader	2183	1 500,00
Aides aux communes	2041412	100 000,00
	2041412	100 000,00
		200 000,00
Offre de santé	2088	4 000,00
	2313	10 000,00
		14 000,00
Enseignement supérieur	2135	3 000,00
	2181	45 000,00
	2183	1 500,00
	2313	5 000,00
	2313	10 000,00
	2135	2 000,00
	2184	3 000,00
	2313	50 000,00
	2031	36 000,00
		155 500,00
Siège	2313	30 000,00
	2183	4 950,00
	2184	6 000,00

	2313	30 000,00
		70 950,00
Petit patrimoine	2041412	10 000,00
	20422	3 000,00
		13 000,00
Petite Enfance	2051	8 000,00
	2184	700,00
	2135	3 000,00
	2181	8 000,00
	2313	11 500,00
	2313	18 500,00
	2183	3 000,00
	2188	1 850,00
	2188	8 500,00
	2188	1 511,00
	2188	1 750,00
	2188	1 850,00
		68 161,00
Transport	2088	2 000,00
	2135	2 000,00
	2183	2 200,00
	2188	24 345,00
	2188	15 000,00
	21578	5 000,00
	2182	8 200,00
	2188	1 575,00
		60 320,00
Communication	2088	26 000,00
	2183	3 700,00
	2135	2 000,00
		31 700,00
Informatique	2051	6 000,00
	2051	50 000,00
	2183	2 650,00
	2183	40 800,00
	2051	3 000,00
	2051	5 000,00
	2051	1 800,00
		109 250,00
Collecte des déchets	2051	35 000,00
	2135	1 000,00
	2158	220 000,00
	2158	1 678 680,00

	2158	300 000,00
	2158	20 000,00
	2158	26 000,00
	2182	1 708 800,00
	2182	45 000,00
	2183	1 800,00
	2313	300 000,00
	2313	40 000,00
	2313	10 000,00
	2313	50 000,00
	2313	5 000,00
	2313	52 000,00
		4 493 280,00
Habitat	2135	1 000,00
	2183	6 500,00
	2041412	20 000,00
	204172	24 000,00
	204172	12 000,00
	20422	20 000,00
	20422	36 000,00
	20422	103 000,00
	20422	270 000,00
		492 500,00
Climat énergie	266	249 000,00
	266	10 000,00
	2764	15 000,00
		274 000,00
Total		10 090 521,00

A ces investissements s'ajoutent les restes à réaliser à hauteur de 1 476 279 € en dépenses et à hauteur de 1 235 352 € en recettes.

Les résultats constatés au CA seront repris en section d'investissement comme suit :

- au 1068 : 1 527 867,17 €
- au 001 (déficit d'investissement reporté) : 1 286 940,52 €

Le financement de ces investissements prendra en compte du FCTVA à hauteur de 1 718 137 € et des subventions estimées à ce jour à 1 919 505 €.

Le niveau d'emprunt est estimé à 3 062 541 €.

PARTIE III : GESTION DE LA DETTE

Synthèse de la dette

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
16 312 642.62 €	1,79 %	11 ans et 2 mois	5 ans et 10 mois	23

Dettes par nature

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	23	16 312 642.62 €	1,79 %
Dettes	23	16 312 642.62 €	1,79 %

Dettes par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	16 312 642.62 €	100,00 %	1,79 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	16 312 642.62 €	100,00 %	1,79 %

Dettes par année

	2022	2023	2024	2025	2026	2031
Encours moyen	16 425 488 €	15 305 721 €	13 484 109 €	11 711 525 €	10 001 831 €	4 273 851 €
Capital payé sur la période	1 959 290 €	1 875 643 €	1 786 527 €	1 756 328 €	1 682 732 €	717 223 €
Intérêts payés sur la période	309 449 €	285 753 €	247 280 €	210 087 €	173 044 €	59 564 €
Taux moyen sur la période	1,81 %	1,77 %	1,72 %	1,67 %	1,58 %	1,31 %

Dettes par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CREDIT AGRICOLE	5 708 022.16 €	34,99 %	
CAISSE D'EPARGNE	4 320 027.94 €	26,48 %	
CREDIT MUTUEL	2 567 548.40 €	15,74 %	
BANQUE POSTALE	1 989 871.93 €	12,20 %	
SFIL CAFFIL	1 652 043.08 €	10,13 %	
Agence de l'eau Adour Garonne	75 129.11 €	0,46 %	
Ensemble des prêteurs	16 312 642.62 €	100,00 %	-